

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2018 à 19 heures 30

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Nelly BAUDRY, Dominique BATAILLER, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Boris NADAUD, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absents excusés : Alain MARTHON, Rosa BRILLAT.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 Mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la capacité d'autofinancement de la commune avant le remboursement des crédits est de 186 € par habitant, après le remboursement des dettes, elle est de 135 € par habitant. Le fonds de roulement à la fin de l'année 2017 était de 1 million d'euros. En conclusion, la commune a une bonne santé financière.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire précise que suite au vote du compte administratif du budget principal, le total à affecter est de 304 083,92 €, le besoin de financement de la section d'investissement étant de 78 586,69 €, il avait été décidé d'affecter au compte 1068 la somme de 184 083,92 €, après concertation avec la Trésorière, celle ci a demandé de couvrir que le besoin de financement de 78 586,69 € et mettre 225 497,23 en excédent de fonctionnement.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour la modification du montant d'affectation.

Pour l'affectation du résultat pour l'assainissement, pas de changement.

Pour l'affectation du résultat pour les panneaux photovoltaïques, pas de changement.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire passe ensuite aux taux d'imposition. Il propose une augmentation de 1 % sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière du non bâti, la commune ayant un taux inférieur à la moyenne de la communauté de communes. Pour la taxe sur le foncier bâti, la commune est à un taux supérieur à la moyenne de la communauté de communes, donc pas de proposition d'augmentation.

Les membres du conseil se prononcent sur une augmentation de 1 % avec 10 votes pour, 1 abstention et 4 votes contre.

Vote des différents budgets communaux

Budget principal

Monsieur le Maire présente le budget principal, il précise que les dépenses de la section de fonctionnement sont d'un montant sensiblement identiques à celles de l'année 2017, une ligne à l'article 637 a été ajoutée, elle concerne la taxe d'aménagement pour le cabinet médical avec un montant de 15 000 € et au chapitre 023 un virement de la section investissement de 105 497,23 €.

Pour les recettes, au chapitre 73111 contributions directes, la somme de 265 442,00 € a été inscrite suite à l'envoi de l'état de notification des taux d'imposition. Le budget total s'élève à 733 497,23 €.

Il continue avec la section d'investissement. Pour les recettes, à l'article 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 78 586,69 €, la recette du PLU a été portée à 5 000 €, celle des travaux d'électrification à 10 000,00 €, le virement de la section de fonctionnement est de 105 497,23 €. Ce qui fait un budget total de 1 425 576,84 €.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le budget principal.

Budget assainissement

Pour les dépenses de la section de fonctionnement qui est déficitaire, il n'y aura donc pas de virement à la section d'investissement. Pour les recettes, diminution de 2 237,43 € de reversement de la taxe SAUR. Le budget s'élève à 13 053,57 €.

Pour les dépenses de la section d'investissement, article 2158, achat de matériel 7 762,57 € et au chapitre 2313, travaux 20 000,00 €. Pour les recettes, article 10222 FCTVA de 30 000,00 €. Ce qui porte le budget à 144 349,86 €.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le budget assainissement.

Budget panneaux photovoltaïques

Pour la section fonctionnement, le budget est de 25 941,15 € et pour la section investissement de 8 967,62 €.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le budget des panneaux photovoltaïques.

Demande de subvention aux CTD de juin 2018

Monsieur le Maire passe ensuite aux demandes de subvention à présenter au CTD du mois de juin. 3 dossiers seront présentés :

1. 3^{ème} tranche de la station d'épuration
2. Reprise du trottoir en face de la Mairie pour accès PMR
3. Réfection Parking Place de la L'Eglise

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces trois demandes de subvention.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la venue de la troupe Résonance Briance avec la pièce de théâtre « A quelle heure on ment ? » le samedi 7 avril à 20 h 30.

Il précise que la station d'épuration sera inaugurée un jeudi soir en mai ou juin prochain.

Il enchaîne avec les travaux du cabinet médical qui se poursuivent normalement et qui se montent actuellement à 498 000 € HT tout compris.

Il informe ensuite les membres du conseil du changement de statut du syndicat VBG qui devient un syndicat mixte fermé suite à l'adhésion d'une communauté de communes.

Monsieur le Maire poursuit en disant qu'il a reçu un habitant de la commune qui serait intéressé pour construire un bâtiment destiné à la mise sous vide de viande pour l'alimentation canine. Un local à l'intérieur, de 50 m² serait réservé à son épouse, une ostéopathe pour chiens et chats.

Nathalie ORSONI intervient pour dire que cette entreprise va entraîner des nuisances dues, d'abord au bruit avec les allers et retours des camions, ensuite aux odeurs et également à la production de déchets à évacuer. Il faudrait que l'entreprise présente son projet avec plus de précision.

Jackie CLOT ajoute que ce bâtiment, situé à l'entrée du bourg qui est en cours d'aménagement, ne sera pas très esthétique.

Nelly BAUDRY, quant à elle, dit qu'il faut voir, étudier le projet, que cela peut être un atout pour la commune.

Monsieur le Maire conclut en précisant que l'activité économique dépend de la communauté de communes et que l'entreprise pourrait s'installer dans la zone déjà aménagée d'une autre commune.

Puis, Boris NADAUD prend la parole pour dire que suite à une réunion de voirie, les employés communaux devront suivre une formation de 2 jours sur la signalisation à installer sur les routes qui sont en travaux. Il rajoute que le point à temps se fera au mois de septembre au lieu du printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.